



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 58306

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée la journée du 25 janvier 2001 désignée sous le nom de « Grenelle de la santé ». Les pouvoirs publics avaient annoncé vouloir « engager une réflexion sur les conditions d'une rénovation du système de santé » et réunir pour ce faire l'ensemble des professions de santé dont les acteurs sont les premiers à être concernés par les objectifs poursuivis. Or chacun a pu constater que l'industrie du médicament, qui contribue largement dans les faits et financièrement à la mise en oeuvre de la politique conventionnelle annoncée il y a quelques mois par le Gouvernement, n'était pas présente puisque non invitée à participer. Il lui demande en conséquence quelles sont les raisons qui ont motivé une telle absence et comment elle entend prendre en considération les préoccupations de l'ensemble de l'industrie pharmaceutique.

Texte de la réponse

La rencontre du 25 janvier 2001 avec les professionnels de santé avait pour objet d'engager un débat sur la situation du système de soins libéral et de rechercher les voies d'un renouveau du dialogue. Dans cet esprit, la ministre a choisi de réunir les principaux partenaires concernés par les soins de ville, leur avenir, leur qualité, leur évaluation et leur régulation : la représentation nationale avec les présidents des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat et les partenaires les plus concernés, car c'est le Parlement qui définit les orientations ; les professionnels médicaux et paramédicaux ; les caisses d'assurance maladie et les représentants de la mutualité, et aussi les représentants d'établissements de santé du fait de l'importance de la question de l'articulation ville/hôpital et afin de tenir compte du fait que les établissements de santé privé sont aussi un lieu d'exercice libéral. A l'issue de cette rencontre, la ministre a décidé d'approfondir la réflexion engagée en créant une mission de concertation qui devra formuler des propositions d'évolution du système actuel en distinguant ce qui peut être fait dans l'immédiat et ce qui relève d'une démarche à moyen terme sur les deux thèmes issus des travaux de la journée du 25 janvier dernier : la promotion de la qualité au sein du système de soins, en particulier : prise en charge des urgences, partage de l'information, formation et évaluation des pratiques ; la rénovation du contrat qui lie les professionnels de soins à l'utilisateur, aux caisses et à la collectivité, en particulier responsabilité de chacun dans la régulation du système de soins, missions des professionnels, contenu de la convention médicale. Les travaux de la mission nécessitent des consultations élargies associant les représentants de l'industrie pharmaceutique. Par ailleurs, la ministre de l'emploi et de la solidarité a annoncé le 7 juin une série de mesures sur le médicament qui seront mises en oeuvre dans la concertation avec l'industrie pharmaceutique, les pharmaciens et les médecins. Enfin, une nouvelle rencontre avec les professions de santé a eu lieu le 12 juillet, associant les représentants de l'industrie pharmaceutique et les partenaires sociaux. La présentation du rapport de la mission de concertation lors de cette réunion a permis un échange approfondi sur ces questions et la définition de propositions précises permettant de mieux reconnaître la place des professionnels de santé libéraux dans le système de soins, et de rénover le cadre conventionnel qui les lie aux caisses de sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58306

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1194

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5066